

Lexique

IFP - Intermédiaire en Financement Participatif

Les plateformes qui proposent des opérations de dons et celles qui exercent leur activité sur le modèle du prêt relèvent de ce statut.

CIP - Conseiller en Investissement Participatif

Les plateformes qui exercent avec ce statut peuvent proposer des titres (actions ordinaires, titres participatifs, obligations à taux fixes ou convertibles en actions) et des minibons, en France uniquement.

PSI - Prestataire de Services d'Investissement

Les plateformes peuvent opter pour ce statut qui permet de proposer toutes catégories de titres financiers et des minibons et d'exercer au sein de l'Espace Economique Européen.

Le registre ORIAS

C'est dans ce registre que sont immatriculés les CIP et IFP. Le numéro d'immatriculation attribué par l'Orias doit être visible dans les mentions légales, sur tous les documents commerciaux. www.orias.fr

Le registre REGAFI

C'est dans ce registre que sont immatriculés les PSI. <https://www.regafi.fr>

Le label « Plateforme de financement participatif régulée par les autorités françaises »

L'apposition de cette marque collective sur le site d'une plateforme de crowdfunding permet d'informer le public que celle-ci est bien soumise au cadre réglementaire du financement participatif.

À qui s'adresser

ABE info service

www.abe-infoservice.fr

0 811 901 801

(5 centimes d'euro la minute + le prix d'un appel local)



Autorité de contrôle prudentiel et de résolution – ACPR

www.acpr.banque-france.fr



Autorité des marchés financiers – AMF

www.amf-france.org

Epargne Info Service – 01 53 45 62 00

(prix d'un appel local d'un poste fixe en France métropolitaine)



La finance pour tous

www.lafinancepourtous.com

The screenshot shows a webpage titled "Le financement participatif en pratique" with a hand cursor icon. It features two statistics: "336 millions d'euros collectés en France en 2017" and "1,655 million de Français ont participé au financement d'un ou plusieurs projets en 2017". Below the statistics, there is a section titled "Vous participez au financement d'un projet sur une plateforme de crowdfunding, par un don, un prêt ou un investissement en capital. Voici quelques conseils pratiques et un rappel des règles à respecter." followed by a sub-section "Comment participer à un projet sur une plateforme de crowdfunding ?" which lists several points about the crowdfunding process.



lafinancepourtous.com

LE SITE PÉDAGOGIQUE SUR L'ARGENT ET LA FINANCE

La finance pour tous est une association d'intérêt général ayant pour objectif de favoriser et promouvoir la culture financière des Français.

Quelques conseils

Soyez prudent

Ne prêtez ou n'investissez pas l'argent **dont vous pourriez avoir besoin à court terme.**

Mesurez les risques

Plus le rendement promis est élevé et plus la durée du prêt ou de l'investissement est longue, plus l'opération est risquée.

Etudiez la qualité du projet

Prenez le temps d'analyser toutes les informations disponibles (les caractéristiques du projet, les comptes de la société, l'évaluation du risque par la plateforme...).

Evaluez le profil de l'entreprise

Plus la société est de création récente et plus le risque est élevé.

N'hésitez pas à poser des questions

Interrogez-vous sur les chances de réussite du projet. Renseignez-vous sur les frais. N'investissez pas dans ce que vous ne comprenez pas. En cas de doute ou d'incompréhension, abstenez-vous !

N'oubliez pas !

Le financement participatif **ne doit pas être un moyen de se procurer des revenus réguliers.**

Ce type d'investissement **ne doit représenter qu'une petite partie de votre épargne.**